Image not found or type unknown

Résiliation d'abonnement à canalsat

Par **lylie95**, le **14/12/2009** à **16:10**

Bonjour,
Début novembre, j'ai reçu un appel téléphonique de CANALSAT qui me proposait une offre promotionnelle à savoir 1 an de chaine canalsat (toutes les chaines thématiques) pour 10 euros / mois et un chèque de 100 euros offert à encaisser sur le compte pour tout nouvel abonnement, avec la possibilité de résilier dans les 3 mois suivants l'abonnement ou à la fin de l'année en cours.
J'ai accepté et lorsque 15 jours plus tard, j'ai reçu contrat d'abonnement, celui ci spécifiait que l'abonnement de 10 euros par mois était valable 3 mois et qu'après la facture passerait à 20 et quelques euros si je souhaitai toujours bénéficier des chaines thématiques. Je n'ai pas signé ce contrat et je ne leur ai pas renvoyé. Je n'ai également pas reçu mon chèque de 100 euros de remboursement et j'ai eu droit à des frais de dossier de 50 euros.
J'ai envoyé de suite une lettre recommandée avec accusé réception demandant la résiliation de mon contrat dès reception de cette lettre.
J'ai reçu un accusé reception. J'ai tout de suite bloqué les prélèvements sur mon compte bancaire.
Suite à ce courrier, canalsat m'a contacté par téléphone pour me proposer une offre à 23 euros par mois pour conserver les chaines thematiques qui m'interraissaient.
Je leur ai expliqué que je n'étais pas interessé puisque l'offre de départ était de 10 euros / mois pendant un an et que je souhaitai par conséquent cloturer mon compte.
Elle m'a répondu que mon abonnement prendrait fin le 30 novembre 2009.
A ce jour, je reçois toujours canalsat sur ma télévision et je souhaiterai connaître la procédure pour les obliger à couper mon abonnement à canalsat.
Dois-je porter plainte et quelles sont mes droits ?
Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma demande,
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés